

Etats financiers annuels de SICAV

FIDELITY SICAV PLUS

FIDELITY SICAV PLUS publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2023 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **28 mai 2024**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2023

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	31/12/2023	31/12/2022
Portefeuille-titres	4	322 340 517	260 246 532
Obligations et valeurs assimilées		319 396 376	250 169 466
Titres OPCVM		2 944 141	10 077 066
Placements monétaires et disponibilités		300 524 308	244 395 672
Placements monétaires	5	275 187 465	243 615 628
Disponibilités		25 336 843	780 044
Créances d'exploitation	6	62 092	43 770
TOTAL ACTIF		622 926 917	504 685 974
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	1 527 694	1 264 846
Autres créditeurs divers	8	7 351 472	44 441
TOTAL PASSIF		8 879 166	1 309 287
ACTIF NET			
Capital	9	571 797 864	472 475 829
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice en cours		42 249 887	30 900 858
ACTIF NET		614 047 751	503 376 687
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		622 926 917	504 685 974

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Note</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2023</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>
Revenus du portefeuille-titres	10	21 451 110	17 286 320
Revenus des obligations et valeurs assimilées		21 358 410	17 146 016
Revenus des titres OPCVM		92 700	140 304
Revenus des placements monétaires	11	18 273 205	12 305 119
Revenus des prises en pension	12	10 160 684	6 968 976
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		49 884 999	36 560 415
Intérêts des mises en pensions		-	(18 229)
Charges de gestion des placements	13	(5 771 395)	(4 687 599)
REVENU NET DES PLACEMENTS		44 113 604	31 854 587
Autres charges	14	(831 681)	(594 162)
RESULTAT D'EXPLOITATION		43 281 923	31 260 425
Régularisation du résultat d'exploitation		(1 032 036)	(359 567)
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		42 249 887	30 900 858
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		1 032 036	359 567
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		41 551	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		66 043	147 623
RESULTAT DE L'EXERCICE		43 389 517	31 442 783

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars)

	<i>Exercice clos le 31/12/2023</i>	<i>Exercice clos le 31/12/2022</i>
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	<u>43 389 517</u>	<u>31 442 783</u>
Résultat d'exploitation	43 281 923	31 260 425
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 551	34 735
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 043	147 623
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	<u>67 281 547</u>	<u>57 924 172</u>
Souscriptions		
- Capital	963 017 299	665 846 039
- Régularisation des sommes non distribuables	63 057 301	42 902 112
- Régularisation des sommes distribuables	34 306 769	22 724 711
Rachats		
- Capital	(898 893 738)	(611 065 312)
- Régularisation des sommes non distribuables	(58 867 279)	(39 399 100)
- Régularisation des sommes distribuables	(35 338 805)	(23 084 278)
VARIATION DE L'ACTIF NET	<u>110 671 064</u>	<u>89 366 955</u>
ACTIF NET		
En début de l'exercice	503 376 687	414 009 732
En fin de l'exercice	614 047 751	503 376 687
NOMBRE D' ACTIONS		
En début de l'exercice	3 797 254	3 328 582
En fin de l'exercice	4 312 609	3 797 254
VALEUR LIQUIDATIVE	<u>142,384</u>	<u>132,563</u>
TAUX DE RENDEMENT	<u>7,41%</u>	<u>6,58%</u>

NOTES AUX ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE CLOS

LE 31 DECEMBRE 2023

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

FIDELITY SICAV PLUS est une société d'investissement à capital variable de catégorie obligataire de type capitalisation régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 30 avril 2018 à l'initiative de la société « MAC-SA » et a reçu l'agrément du Conseil du Marché Financier, en date du 20 Février 2018. Elle a été ouverte au public le 27 septembre 2018.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, FIDELITY SICAV PLUS bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

La gestion de FIDELITY SICAV PLUS est confiée à la société d'intermédiation en Bourse MAC-SA, le dépositaire étant AMEN BANK.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2023, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2- Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente ;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent ;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 31 Décembre 2023, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « FIDELITY SICAV PLUS » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence de différentes parties prenantes, les Bons du Trésor Assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1er janvier 2018.

La société ne dispose pas d'un portefeuille de souche BTA ouverte à l'émission à compter du 1er janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

- *Titres mis en Pension*

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique distincte de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions ».

- *Titres reçus en Pension*

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 322.340.517 et se détaille ainsi :

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées			308 571 200	319 396 376	52,01%
Obligation de sociétés			91 490 797	95 369 414	15,53%
TN0003400330	AB SUB 2008-01 B	20 000	500 000	517 213	0,08%
TN0003400348	AB. SUB 2009 TF 5.45%	10 000	66 200	66 933	0,01%
TN0003400355	AB. SUB 2009 TV TMM+0.85%	60 000	398 550	406 372	0,07%
TN0003400405	AB. SUB 2010 TV TMM+0.85%	90 000	1 197 450	1 226 731	0,20%
TN0003400652	AB SUB 2020-03 A 9% 5 ANS	6 700	399 810	426 380	0,07%
TN0003400678	AB SUB 2020-03 (C) 9.4% 7 ANS	58 021	5 843 819	6 216 528	1,01%
TN0003400694	AB SUB 2021 10 ANS TMM+2,8%	60 000	4 800 000	5 078 720	0,83%
TNR3ZRJWC984	AB SUB23-2 7 ANS TMM+2.4% D	100 000	10 000 000	10 140 804	1,65%
TN0007780075	ABC TUNISIE 2020-1	8 899	711 922	746 459	0,12%
TN0007780067	ABC TUNISIE 2020-1-A 11.00%	50 000	2 000 000	2 092 809	0,34%
TN0003600509	ATB 2007/1	50 000	1 800 000	1 886 924	0,31%
TN0003600640	ATB SUB 2017 A TMM+2.05%	20 000	800 000	851 336	0,14%
TN0002601011	STB 2008/1	20 000	800 000	840 381	0,14%
TN0002601169	STB SUB 2019-1 C TF 11%	15 000	900 000	907 141	0,15%
TN0004700803	ATL 2019-1 TF 11.6%	15 000	300 000	301 978	0,05%
TN0004700811	ATL 2020/1 TF 10.3%	40 000	1 600 000	1 627 737	0,27%
TN6KZZZEJ5N2	ATL 2021-1 CB 9.8% 7 ANS	20 697	2 069 700	2 226 630	0,36%
TNNW3558ZUL9	ATL 2022-1 CB 10.3% 7 ANS	35 000	3 500 000	3 559 886	0,58%
TNBWI945JEA5	ATL 2023-1 CB 10.7% 7 ANS	25 000	2 500 000	2 682 340	0,44%
	ATL 2023-2 CB 10.9% 7 ANS	60 000	6 000 000	6 110 072	1,00%
TN0006610547	ATTI LEAS 2019-1 B TMM+2.75%	10 000	200 000	209 631	0,03%
TN0006610554	ATTIJ LEASING SUB 2020-1 TF 10	42 000	1 680 000	1 693 174	0,28%
	ATTIJ LEASING 2023 5ANS 10.7	8 730	873 000	887 905	0,14%
TNA4HARL4UU5	BH BANK SUB 2021-02 D TMM+2.9%	56 500	5 650 000	5 749 522	0,94%
TN0001300680	BTE 2019-1 CB TF 11.5%	23 000	1 840 000	2 005 106	0,33%
TN0004201471	CIL 2020-01 5 ANS 10.5%	7 410	222 300	223 678	0,04%
TN0007310501	HL 2018-2 CAT-B- TF 11.5%	9 500	570 000	614 538	0,10%

TN0007310485	HL 2018-2 11.15% A TF	5 500	110 000	118 333	0,02%
TN0007310477	HL SUB 2018-1 B 8.5%	10 000	400 000	416 201	0,07%
TN0007310535	HL 2020-2 A TF 10.6% 5 ANS	45 306	1 813 630	1 834 310	0,30%
TN0007310543	HL 2020-2 B TF 10.6% 5 ANS	9 735	400 376	398 548	0,06%
TN0007310568	HL 2020-03 (B) 10.3% 5 ANS	65 390	3 923 400	4 221 888	0,69%
TN0007310576	HL SUB2021-1 A TF 10% 5 ANS	16 250	975 000	1 041 033	0,17%
TNJQTACHIQQ5	HL 2022-1 BTF 9.8% 7 ANS	40 000	4 000 000	4 241 626	0,69%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	13 500	1 077 840	1 142 469	0,19%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	5 000	396 000	420 648	0,07%
TN77U54Q5NV3	HL 2022-1 ATF 9.6.% 5 ANS	2 430	194 400	205 903	0,03%
TNL7VQZVHR54	HL 2023-1 A TF 10.75% 5 ANS	40 000	4 000 000	4 263 169	0,69%
TN0002102101	TLF 2019-1 A TF 11.4%	20 000	400 000	418 639	0,07%
TN0002102135	TLF 2020-1 11.60% - 5 ANS	61 485	2 459 400	2 595 342	0,42%
TN0002102143	TLF SUB 2020-1 10.25% - 5 ANS	25 000	1 500 000	1 613 564	0,26%
TNZSBU7F6WY7	TLF 2021 SUB TF 9.8% 5 ANS	7 300	438 000	444 098	0,07%
	TLF 2023-02 TF10.7 % 5 ANS	20 000	2 000 000	2 017 775	0,33%
	TLF 2023-02 TMM+2.5% 5 ANS	20 000	2 000 000	2 017 243	0,33%
TN0007200173	WIFAK BANK 5 ANS 10.25%	3 000	30 000	30 013	0,00%
TNMC9HTIB5A4	EO WIFAK BANK 2022-2 C 10.25%	20 000	2 000 000	2 155 463	0,35%
TNHD4NKEWF69	BIAT SUB 2022-1 G TMM+3.45%	61 500	6 150 000	6 476 221	1,05%

Note 4 : Portefeuille-titres (suite)

Code ISIN	Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Emprunts national			217 080 403	224 026 962	36,48%
TN0008000838	Emprunt national T1 2021 CAT B	284 800	28 480 000	29 477 018	4,80%
TN0008000846	Emprunt national T1 2021 CAT C	42 901	42 901 000	44 419 930	7,23%
TNPSLOPEJVO7	Emprunt national T1 2022-A 8.8% TF	155 833	1 497 345	1 603 242	0,26%
TNHG2VXQ3BG0	Emprunt national T1 2022-B 8.9% TF	1 167	112 249	119 826	0,02%
TN5XXZZ454U2	Emprunt national T1 2022-C 9.10% TF	49	4 626	4 931	0,00%
TNQHMI7RIBR5	Emprunt national T1 2022-C TMM+2.65%	159 000	15 900 000	16 958 973	2,76%
TNLEGO8CKWX3	Emprunt national T1 2022 -A TMM+2.4%	2 454	22 991	24 956	0,00%

TN0008000887	Emprunt national T2 2021 CAT A	1 744	16 340	17 056	0,00%
TN0008000820	Emprunt national T2 2021 CAT A 8.7%	20 090	192 829	201 455	0,03%
TN0008000895	Emprunt national T2 2021 CAT B	200 000	20 000 000	20 484 721	3,34%
TN0008000903	Emprunt national T2 2021 CAT C	18 000	18 000 000	18 441 207	3,00%
TN11TIB0EPV4	Emprunt national T-2 2022 -C TMM+2.40%	130 000	13 000 000	13 590 868	2,21%
TNJ1M1ZAWYG5	Emprunt national T-2 2022 -A 9.25% TF	43 548	410 468	432 977	0,07%
TNQVHB5WZ2K2	Emprunt national T-2 2022 -B 9.35% TF	200	18 893	19 873	0,00%
TNQCK0BPZ5A4	Emprunt national T-2 2022 -A TMM+2.15%	2 862	28 116	29 491	0,00%
TN9EO2MTU05	Emprunt national T-2 2022 -C 9.6% TF	41	3 839	4 043	0,00%
TNZBXQU5RZ91	Emprunt national T3 2021 CA 8.70% PP	143 860	1 354 913	1 399 303	0,23%
TNSUXW7EBUQ0	Emprunt national T3 2021 CA TMM+2.45% PP	4 018	37 323	38 844	0,01%
TNYZO6UGUZ33	Emprunt national T3 2021 CB 8.80% PP	3 158	298 887	307 687	0,05%
TN5QHxz8T348	Emprunt national T3 2021 CB TMM+2.55% PP	322	29 799	30 810	0,01%
TNJP2LP1CVE1	Emprunt national T3 2021-C-C TV+2.65%	30 000	30 000 000	30 313 967	4,94%
TN3QL5M1QLW6	Emprunt national T3 2021-C-C TF 8.9%	19	17 860	18 356	0,00%
TNXNSU5ILBI2	Emprunt national T-3 2022 -A 9.25% TF	2 199	20 626	21 329	0,00%
TNIZ090I5G66	Emprunt national T-3 2022 -C TMM+2.40%	95 000	9 500 000	9 726 601	1,58%
TNOAYHSVTHY1	Emprunt national T-4 2022 -A 9.35% TF	10 166	95 447	96 865	0,02%
TNWRCVSYL730	Emprunt national T-4 2022 -B 9.4% TF	36	3 384	3 444	0,00%
TNEFCT8MXYZ3	Emprunt national T-4 2022 -C 9.6% TF	61	5 748	5 827	0,00%
TNVFSFLG1FH4	Emprunt national T-4 2022 -C TMM+2.25%	20 000	2 000 000	2 018 801	0,33%
TN2MVOGUKOA5	Emprunt national T-4 2022 -A TMM+2.00%	129	1 213	1 238	0,00%
TN6DQ00JBLT7	Emprunt national T-1 2023 -A 9.75% TF	43 895	411 787	445 343	0,07%
TNBYTZTD19Z0	Emprunt national T-1 2023 -A TMM+1.7%	3 896	36 622	39 580	0,01%
TNCGJF5TW027	Emprunt national T-1 2023 -B 9.8% TF	160	14 785	16 011	0,00%
TN3C6DVEWM76	Emprunt national T-1 2023 -B TMM+1.75%	74	6 808	7 375	0,00%
TNTKTEO5CIW5	Emprunt national T-1 2023 -C 9.95% TF	84	7 884	8 507	0,00%
TNHZAONAPWF9	Emprunt national T-1 2023 -C TMM+1.95%	25 000	2 500 000	2 673 480	0,44%
TNNI3UPDY012	Emprunt national T-2 2023 -A 9.75% TF	95 828	903 923	956 301	0,16%
TNHOFRXHSG72	Emprunt national T-2 2023 -A TMM+1.7%	14 068	133 057	140 632	0,02%
TNCR2TMAK1K8	Emprunt national T-2 2023 -B 9.8% TF	181	16 850	17 827	0,00%
TNN50G7PX8W5	Emprunt national T-2 2023 -B TMM+1.75%	76	6 992	7 405	0,00%
TNS7ORLC1A97	Emprunt national T-2 2023 -C TMM+1.95%	50 000	5 000 000	5 246 773	0,85%
TN0LAJZU8LX6	Emprunt national T-3 2023 -C TMM+1.95%	238 500	23 850 000	24 414 991	3,98%
	Emprunt national T-4 2023 -A 9.75% TF	1 274	11 799	11 870	0,00%

	Emprunt national T-4 2023 -C TMM+1.95%	2 260	226 000	227 228	0,04%
Titres OPCVM			2 934 224	2 944 141	0,48%
TN0006840011	FIDELITY OBLIGATIONS SICAV	26 800	2 934 224	2 944 141	0,48%
TOTAL			311 505 424	322 340 517	52,49%
Pourcentage par rapport au total actifs					51,75%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice 2023 sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :

	<u>Coût d'acquisition</u>	<u>Intérêts courus nets</u>	<u>Plus (moins) values latentes</u>	<u>Valeur au 31décembre</u>	<u>Plus (moins) values réalisées</u>
Soldes au 31 décembre 2022	251 970 365	8 242 125	34 042	260 246 532	147 623
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations de sociétés	43 898 006			43 898 006	
Emprunt national	42 091 536			42 091 536	
Titres OPCVM	60 979 151			60 979 151	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuité et cession Obligations de sociétés	(11 087 913)			(11 087 913)	(1 663)
Cession emprunt national	(8 240 584)			(8 240 584)	3 234
Cession Titres OPCVM	(68 105 137)			(68 105 137)	64 472
* Variations des plus ou moins values latentes					
Obligations de sociétés			(4 858)	(4 858)	
Emprunt national			53 348	53 348	
Titres OPCVM			(6 939)	(6 939)	
* Variations des intérêts courus					
		2 517 375		2 517 375	
Soldes au 31 décembre 2023	311 505 424	10 759 500	75 593	322 340 517	66 043

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2023 à D : 275.187.465 se détaillant comme suit :

Code ISIN	Désignation	Période	Garant	Coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2023	% Actif net
Certificats de dépôt				132 630 451	134 247 595	21,86%
	-					
	Certificats de dépôt AB 31-03-2024 (au taux de 10.65%)	152 jours		14 483 620	14 694 249	2,39%
	Certificats de dépôt BNA 10-06-2024 (au taux de 11.08%)	180 jours		9 580 064	9 624 391	1,57%
	Certificats de dépôt BH 24-06-2024 (au taux de 11.29%)	180 jours		9 572 531	9 584 405	1,56%
	Certificats de dépôt BH 26-06-2024 (au taux de 11.29%)	190 jours		9 550 118	9 580 899	1,56%
	Certificats de dépôt BH 09-07-2024 (au taux de 11.29%)	210 jours		19 011 376	19 105 530	3,11%
	Certificats de dépôt BTL 07-02-2024 (au taux de 10%)	90 jours		24 512 195	24 799 458	4,04%
	Certificats de dépôt BTK 12-03-2024 (au taux de 11.14%)	90 jours		9 783 237	9 828 998	1,60%
TNW2TQ9SZYG2	Certificats de dépôt BNA 19-02-2024 (au taux de 11%)	150 jours		10 131 873	10 379 745	1,69%
TNW52PZ7IGP9	Certificats de dépôt BNA 23-02-2024 (au taux de 11%)	150 jours		21 228 685	21 727 469	3,54%
TNTPBPLK7VJ7	Certificats de dépôt BH 07-03-2024 (au taux de 11.2%)	190 jours		4 776 752	4 922 451	0,80%
Comptes à terme				89 000 000	89 790 254	14,62%
	-					
	Placement BH 20-06-2024 (au taux 11,29%)	185 jours		10 000 000	10 034 549	1,63%
	Placement BH 25-06-2024 (au taux 10,89%)	195 jours		40 000 000	40 180 905	6,54%
	Placement BTK 25/10/2024 (au taux TMM)	366 jours		7 000 000	7 117 996	1,16%
	Placement BTK 12-03-2024 (au taux 11,14%)	90 jours		20 000 000	20 092 529	3,27%
	Placement BH au 07/03/2024 (au taux 11,2%)	190 jours		12 000 000	12 364 275	2,01%
Créances sur opérations de pensions livrées				50 997 862	51 149 616	8,33%
	Pension livrée TSB au 02/01/2024 (au taux de 10.05%), 7 573 BTA 7.3% Décembre 2027	7 jours		6 999 519	7 010 886	1,14%
	Pension livrée ATB au 02/01/2024 (au taux de 9.24%), 1 876 BTA 7.2% Mai 2027	7 jours		2 000 000	2 002 978	0,33%
	Pension livrée TSB au 02/01/2024 (au taux de 10.05%), 7 019 BTA 7.2% Février 2027	6 jours		6 999 006	7 008 428	1,14%
	Pension livrée TSB au 03/01/2024 (au taux de 10.05%), 7 646 BTA 8% Novembre 2030	6 jours		6 999 995	7 007 534	1,14%
	Pension livrée TSB au 04/01/2024 (au taux de 10.05%), 6 553 BTA 8% Novembre 2030	7 jours		5 999 342	6 005 837	0,98%
	Pension livrée BTL au 08/01/2024 (au taux de 10.10%), 80 000 Emprunt national	31 jours		8 000 000	8 053 497	1,31%
	Pension livrée BTK au 11/03/2024 (au taux de 9.74%), 50 000 Emprunt national	90 jours		5 000 000	5 026 989	0,82%
	Pension livrée BTK au 12/03/2024 (au taux de 9.74%), 50 000 Emprunt national	90 jours		5 000 000	5 025 639	0,82%
	Pension livrée BTL au 23/02/2024 (au taux de 10.10%), 40 000 Emprunt national	60 jours		4 000 000	4 007 828	0,65%
TOTAL				272 628 313	275 187 465	44,82%
Pourcentage par rapport au total des actifs						44,18%

Note 6 : Créances d'exploitation

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 62.092, contre D : 43.770 à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Retenues à la source sur coupons courus à l'achat des obligations	52 354	35 905
Intérêts à recevoir sur les dépôts à vue	6 750	6 000
Charges payées d'avance (*)	2 988	1 865
Total	<u>62 092</u>	<u>43 770</u>

(*)

Il s'agit de commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Cette rubrique s'élève au 31/12/2023 à D : 1.527.694, contre D : 1.264.846, à la même date de l'exercice 2022 et se détaille comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Rémunération du gestionnaire	1 527 694	1 264 846
Total	<u>1 527 694</u>	<u>1 264 846</u>

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2023 à D : 7.351.472, contre D : 44.441, au 31/12/2022 et s'analyse comme suit :

	<u>31/12/2023</u>	<u>31/12/2022</u>
Redevance du CMF	53 127	44 441
Solde des souscriptions et des rachats de la dernière journée	7 298 345	-
Total	<u>7 351 472</u>	<u>44 441</u>

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de l'exercice, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2022

Montant	472 475 829
Nombre de titres	3 797 254
Nombre d'actionnaires	1 877

Souscriptions réalisées

Montant	963 017 299
Nombre de titres émis	7 739 679
Nombre d'actionnaires nouveaux	619

Rachats effectués

Montant	(898 893 738)
Nombre de titres rachetés	(7 224 324)
Nombre d'actionnaires sortants	(296)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	41 551
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	66 043
Régularisation des sommes non distribuables	(3 775)
Résultats de l'exercice clos incorporés à la VL	(A) 30 900 858
Régularisation du résultat incorporé à la V.L	4 193 797

Capital au 31-12-2023

Montant	571 797 864
Nombre de titres	4 312 609
Nombre d'actionnaires	2 200

(A) Selon décision de l'assemblée générale ordinaire du 29 mai 2023

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023 à D : 21.451.110, contre D : 17.286.320 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	Année 2023	Année 2022
<u>Revenus des obligations</u>	<u>6 217 868</u>	<u>5 019 795</u>
-	-	
- Intérêts	6 217 868	5 019 795
<u>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</u>	<u>15 140 542</u>	<u>12 126 221</u>
-		
- Intérêts des BTA et Emprunt national	15 140 542	12 126 221
-		
<u>Revenus des OPCVM</u>	<u>92 700</u>	<u>140 304</u>
-		
- Dividendes	92 700	140 304
-		
TOTAL	21 451 110	17 286 320

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023 à D : 18.273.205, contre D : 12.305.119 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	Année 2023	Année 2022
Intérêts des comptes à terme	8 869 268	6 807 779
Intérêts des dépôts à vue	111 605	30 197
Intérêts des certificats de dépôt	9 292 332	5 467 143
-	-	
TOTAL	18 273 205	12 305 119

Note 12 : Revenus des prises en pension

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier janvier au 31 décembre 2023 à D : 10.160.684, contre D : 6.968.976 pour la même période de l'exercice 2022, se détaillant ainsi :

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Intérêts des prises en pension	10 160 684	6 968 976
TOTAL	10 160 684	6 968 976

Note 13 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2023 à D : 5.771.395, contre D : 4.687.599 pour la période allant du 01/01 au 31/12/2022 et se détaille ainsi :

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Rémunération de gestionnaire	5 771 395	4 687 599
TOTAL	5 771 395	4 687 599

Note 14 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/01 au 31/12/2023 à D : 831.681, contre D : 594.162, pour la même période de l'exercice 2022, et se détaillent ainsi :

	<i>Année 2023</i>	<i>Année 2022</i>
Redevance du CMF	606 239	492 395
Services bancaires et assimilés	178	263
Commissions sur pensions livrées (*)	225 264	100 704
Autres	0	800
TOTAL	831 681	594 162

(*) Commissions sur le dénouement des opérations de pensions livrées, prélevées conformément à l'avis de TUNISIE CLEARING N°9-2021 du 11 janvier 2021.

Note 15 : Autres informations

15.1. Données par action et ratios pertinents

<u>Données par action</u>	<u>2023</u>	<u>2022</u>	<u>2021</u>	<u>2020</u>	<u>2019</u>
Revenus des placements	11,567	9,628	7,106	6,095	5,352
Charges de gestion des placements	(1,338)	(1,234)	(0,927)	(0,748)	(0,618)
Revenus net des placements	10,229	8,394	6,179	5,347	4,734
Autres charges	(0,193)	(0,161)	(0,138)	(0,084)	(0,077)
Résultat d'exploitation (1)	10,036	8,232	6,040	5,264	4,656
Régularisation du résultat d'exploitation	(0,239)	(0,095)	1,455	2,440	2,814
Sommes distribuables de l'exercice	9,797	8,137	7,496	7,704	7,471
Variation des plus (ou moins) values potentielles	0,010	0,009	(0,003)	(0,001)	0,011
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0,015	0,039	0,176	0,067	0,100
Plus (ou moins) values sur titres (2)	0,025	0,048	0,173	0,066	0,112
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	10,061	8,280	6,213	5,329	4,768
Résultat non distribuable de l'exercice	0,025	0,048	0,173	0,066	0,112
Régularisation du résultat non distribuable	(0,001)	(0,003)	0,074	0,017	0,053
Sommes non distribuables de l'exercice	0,024	0,045	0,247	0,082	0,165
Valeur liquidative	142,384	132,563	124,380	116,638	108,852
Ratios de gestion des placements					
Charges de gestion des placements / actif net moyen	0,97%	0,96%	0,77%	0,66%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,14%	0,13%	0,11%	0,07%	0,07%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	7,13%	6,33%	6,22%	6,83%	7,11%

Note 15.2 : Rémunération du gestionnaire, du dépositaire et des distributeurs

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de "FIDELITY SICAV PLUS" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "MAC-SA". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,8% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'« AMEN BANK», assure la fonction de dépositaire des fonds et des titres, sa rémunération est prise en charge par le gestionnaire.

Rémunération des distributeurs :

MAC-SA et AMEN BANK assurent la distribution des titres de FIDELITY SICAV PLUS. Les commissions de distribution revenant à AMEN BANK sont supportées par le gestionnaire.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2023

I-RAPPORT SUR L'AUDIT DES ETATS FINANCIERS

Opinion

En exécution de la mission de commissariat aux comptes qui nous a été confiée par votre Conseil d'Administration, nous avons effectué l'audit des états financiers de la société «FIDELITY SICAV PLUS», qui comprennent le bilan au 31 décembre 2023, l'état de résultat et l'état de variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes annexes, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

Ces états financiers font apparaître un total du bilan de D : 622.926.917, un actif net de D : 614.047.751 et un bénéfice de D : 43.389.517.

À notre avis, les états financiers ci-joints présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la société au 31 décembre 2023, ainsi que sa performance financière et la variation de son actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit selon les normes internationales d'audit applicables en Tunisie. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section «Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers» du présent rapport. Nous sommes indépendants de la société conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers en Tunisie et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles.

Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Paragraphe d'observation

Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la société « FIDELITY SICAV PLUS » pour la valorisation du portefeuille des obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre opinion n'est pas modifiée à l'égard de ce point.

Rapport de gestion

La responsabilité du rapport de gestion incombe au Conseil d'Administration.

Notre opinion sur les états financiers ne s'étend pas au rapport de gestion et nous n'exprimons aucune forme d'assurance que ce soit sur ce rapport.

En application des dispositions de l'article 266 du code des sociétés commerciales, notre responsabilité consiste à vérifier l'exactitude des informations données sur les comptes de la société dans le rapport de gestion par référence aux données figurant dans les états financiers. Nos travaux consistent à lire le rapport de gestion et, ce faisant, à apprécier s'il existe une incohérence significative entre celui-ci et les états financiers ou la connaissance que nous avons acquise au cours de l'audit, ou encore si le rapport de gestion semble autrement comporter une anomalie significative. Si, à la lumière des travaux que nous avons effectués, nous concluons à la présence d'une anomalie significative dans le rapport de gestion, nous sommes tenus de signaler ce fait.

Nous n'avons rien à signaler à cet égard.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance pour les états financiers

Le conseil d'administration est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément au système comptable des entreprises, ainsi que du contrôle interne qu'il considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider la société ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe au conseil d'administration de surveiller le processus d'information financière de la société.

Responsabilités de l'auditeur pour l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes internationales d'audit applicables en Tunisie, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- Nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées dans les circonstances ;
- Nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière ;
- Nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la société à cesser son exploitation ;
- Nous évaluons la présentation d'ensemble, la forme et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle ;

- Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

II- RAPPORT RELATIF A D'AUTRES OBLIGATIONS LEGALES ET REGLEMENTAIRES

Dans le cadre de notre mission de commissariat aux comptes, nous avons également procédé aux vérifications spécifiques prévues par les normes publiées par l'ordre des experts comptables de Tunisie et par les textes réglementaires en vigueur en la matière.

Efficacité du système de contrôle interne

En application des dispositions de l'article 3 de la loi n°94-117 du 14 novembre 1994 portant réorganisation du marché financier, nous avons procédé à une évaluation générale portant sur l'efficacité du système de contrôle interne de la société. A ce sujet, nous rappelons que la responsabilité de la conception et de la mise en place d'un système de contrôle interne ainsi que la surveillance périodique de son efficacité et de son efficience incombe à la direction et au conseil d'administration.

Sur la base de notre examen, nous n'avons pas identifié des déficiences importantes du contrôle interne.

Tunis, le 20 Janvier 2024

Le Commissaire aux Comptes :

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2023**

En application des dispositions de l'article 200 et suivants du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'Administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons pas relevé au cours de nos investigations, d'opérations régies par les articles précités.

Tunis, le 20 Janvier 2024

**Le Commissaire aux Comptes :
Mustapha MEDHIOUB**